



Saint-Jean-d'Angély, le 13 avril 2021

DÉCISION DU MAIRE
N° 2021_SC_DEC7

La Maire de la ville de SAINT JEAN D'ANGÉLY,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre portant règlement général de la comptabilité publique et notamment l'article 18,

Vu les articles R1617-1 à 1617-18 du Code général des Collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'article L 2122-22 alinéa 2 du Code général des Collectivités territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération du 8 décembre 2011 portant détermination des limites des tarifs et des marges de la régie de recettes du musée,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code général des Collectivités territoriales,

D É C I D E**Article 1**

Dans le cadre du développement de sa boutique, le musée des Cordeliers souhaite mettre en vente 16 exemplaires du livre « La vie aventureuse de Charlotte de La Trémoille de Taillebourg à Saint-Jean-d'Angély (1568-1629) » de Jean-Pierre Bonnin. Sur ces 16 ouvrages, 1 sera mis de côté pour présentation et 15 seront mis à la vente, dont le prix est fixé comme suit :

- livre à l'unité : 22 €.

Article 2

La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil Municipal.

La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20210413-
2021_SC_DEC7 -DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 avril 2021

Affiché le 16 avril 2021